



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

BOAMP.fr

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

Avis rectificatif

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:26-28488>

Département(s) de publication : **67**

Annonce n° **26-28488**

Travaux

Section 1 - Reference de l'avis initial

Annonce n° 26-20544

Section 2 - Identification de l'acheteur

Nom complet de l'acheteur : Eurométropole de Strasbourg

Type de Numéro national d'indentification : SIRET

N° National d'identification : 24670048800017

Ville : STRASBOURG

Code postal : 67076

Groupement de commandes : Non

Département(s) de publication : 67

Section 3 - Identification du marché

Intitulé du marché : Travaux de génie écologique dans la forêt de protection de Nordhouse

Code CPV principal - Descripteur principal : 45240000

Type de marché : Travaux

Description succincte du marché : Les prestations sont réglées par des prix unitaires

Critères d'attribution : Performances en matière de protection de l'environnement : 10% Valeur technique : 35% Délai d'exécution : 10% Qualification et expérience du personnel dédié au marché : 5% Prix des prestations : 40%

Section 4 - Informations rectificatives

- Rubrique : Règlement de la Consultation , Au lieu de 2.3 - Variantes Aucune variante n'est autorisée., lire 2.3 - Variantes Des variantes portant sur le type de conduites pourront être proposées, sous réserve du respect des exigences suivantes : - Compatibilité avec l'ensemble du projet, en particulier pour une mise en oeuvre en puits Aep ; - Cohérence hydraulique globale entre la pompe, les conduites et les équipements associés (notamment les vannes), permettant d'atteindre le débit nominal requis en sortie de conduite. En cas de modification des caractéristiques des canalisations et/ou de la pompe, l'entreprise devra fournir une note de calcul justificative permettant de faire la démonstration de l'atteinte du débit contractuel aux

conditions d'exploitation définies. Ces éléments devront être accompagnés d'un engagement sur les performances, incluant une garantie de résultat. L'acte d'engagement et le Ccap ont été également modifiés dans ce sens

Date d'envoi du présent avis à la publication : 19/03/2026